



L'ACCÈS AU TRAVAIL :

Au-delà du handicap

Une conférence tenue les 7 et 8 novembre 2011

Un mot des porte-parole

Nous croyons que cette conférence nous a permis de poursuivre notre réflexion au sujet des obstacles qui se dressent sur le parcours vers l'emploi et en emploi pour les personnes handicapées, de faire le point sur nos responsabilités respectives face à leur intégration en emploi et d'entrevoir des mécanismes de collaboration à long terme qui tiennent compte de nos réalités.

Daniel Boyer , secrétaire
général de la FTQ

Isabelle Senneville,
présidente du ROSEPH

« Une conférence qui fait réfléchir »

Commentaire recueilli à la table Lanaudière

La tenue de cette conférence a certainement été le moment de poursuivre la réflexion amorcée pendant le PROJET autour des obstacles à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées. Invités à participer à un exercice de bilan et perspectives, les participants nous entraînent plutôt vers un effet croisé où se conjuguent des constats, des obstacles, des avancées concrètes, des effets de réseautage, des projets en cours, mais également des perspectives d'avenir.



décideurs, utilisant leurs liens de collaboration avec les syndicats pour ouvrir et maintenir ouvertes les portes des entreprises.

La tenue de la conférence a permis d'apporter un éclairage spécifique sur la **nécessité** de réaliser des maillages plus étroits, pour mieux se connaître. Par exemple, intégrer des gens de la FTQ sur les conseils d'administration des SSMO-PH. Poursuivre, dans l'esprit du PROJET, les **collaborations** entre les SSMO-PH et les milieux syndiqués FTQ. L'établissement d'un réseau pour maintenir et poursuivre le travail apparaît comme un incontournable.

Pour favoriser l'accès au travail des personnes handicapées, nous devons penser à trois mots clés : **patience, persévérance et ouverture d'esprit**. Ces trois mots illustrent aussi bien les obstacles rencontrés que les solutions envisagées par les participants. On parle ici des obstacles liés à la méconnaissance des capacités et des compétences des personnes handicapées, des préjugés et des difficultés d'adaptation. En effet, dans des milieux de travail déjà surchargés, l'intégration des personnes handicapées fait souvent peur.

PATIENCE, PERSÉVÉRANCE ET OUVERTURE D'ESPRIT

C'est à travers des **partenariats** et du réseautage régional que les syndicats, les SSMO-PH et les employeurs seront parties prenantes de l'accès au travail des personnes handicapées. Plus concrètement, syndicats et conseils régionaux avec l'expertise des SSMO-PH doivent poursuivre le travail de sensibilisation auprès des employeurs, dans tous les secteurs d'activités. Les SSMO-PH doivent poursuivre les rencontres avec les décideurs, utilisant leurs liens de collaboration



Dans les milieux de travail, les obstacles rencontrés par les personnes handicapées sont très concrets



RESPECT
DIGNITÉ ET
QUALITÉ DE VIE

Dans les milieux de travail, les obstacles rencontrés par les personnes handicapées sont très concrets : **mauvaise** préparation du milieu, des collègues, **méconnaissance** par l'employeur des possibilités d'aménagements et du soutien gouvernemental disponible, **manque** de personnes assignées au dossier personnes handicapées dans l'entreprise et au syndicat, services **non accessibles** pour favoriser la participation à la vie syndicale.

La réflexion de l'assemblée était guidée par trois mots : **respect, dignité et qualité de vie**, trois mots clés qui reflètent le leitmotiv des organisations et des participants dans leurs recherche de solutions concrètes pour soutenir les personnes handicapées dans leur milieu de travail.



Poursuivre, dans l'esprit
du PROJET, les
collaborations entre les
SSMO-PH et les milieux
syndiqués FTQ.

Du côté des initiatives syndicales, la négociation de clauses spécifiques dans les conventions collectives fait certainement partie des solutions. C'est à partir du travail de sensibilisation réalisé auprès des syndicats que ces clauses se multiplient dans les conventions, favorisant ainsi la prise en compte des limitations de la personne par l'employeur afin de lui assurer un environnement de travail respectueux de ses besoins.

L'utilisation des expertises, des acquis syndicaux, des réseaux existants comme vecteur privilégié au maintien en emploi constitue également une piste qui a été abondamment soutenue par les participants. Par exemple, favoriser le travail avec des intervenants en santé et sécurité du travail, en condition féminine ou avec le réseau des délégués sociaux.

Il faut trouver des moyens pour aider les personnes handicapées à collaborer à leur propre intégration et à la sensibilisation de leur milieu. C'est dans cette optique, qu'un participant proposait la transformation du triangle de la collaboration en losange de la collaboration, la quatrième pointe représentant la collaboration des travailleurs.

Il faut trouver des
moyens pour aider les
personnes handicapées
à collaborer à leur
propre intégration et
à la sensibilisation de
leur milieu.



Au-delà des chiffres, cette conférence, c'est :

- 140 participantes et participants
- 17 régions administratives du Québec
- 12 capsules vidéo réunies sur une clé USB
- 13 panélistes, experts des SSMO-PH et du milieu syndical, employeurs, employés, délégués syndicaux.
- 26 services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées du Québec
- Un reportage vidéo, synthèse de la conférence
- Les conseils régionaux FTQ et les syndicats affiliés
- Des partenaires du milieu, dont :
 - ▼ Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - ▼ Directions nationale et régionales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - ▼ Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
 - ▼ Emploi Québec
 - ▼ Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
 - ▼ Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec
 - ▼ CAMO-PH
 - ▼ SPHÈRE-QUÉBEC

L'organisation par table régionale regroupant des partenaires du milieu du travail, du milieu syndical et des services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées a permis des échanges fructueux et constructifs, en même temps qu'il constituait en lui-même un exercice de maillage et de consolidation des collaborations déjà établies.

Une conférence, un travail d'équipe

L'équipe du **PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE** tient à remercier et à souligner la contribution du sous comité conférence, composé de Marlène Bazile, Michel Ducharme, France Gilbert, Louise Grenier, Louise Miller, Isabelle Senneville, Chantale Toupin, qui s'est joint à elle pour l'organisation de l'événement. Un merci particulier à Esther Désilets et Louise Miller pour leur travail de synthèse des ateliers de la Conférence, qui a constitué la base principale de ce document.

Également, nous tenons à souligner l'engagement de tous nos collaborateurs dans cette aventure, notamment Marie Doyon de TAC.com qui a assuré l'animation, Louis-Paul Legault et Martin L'Écuyer des Productions POPCOM qui ont réalisé l'ensemble des productions vidéos et le Fonds de solidarité de la FTQ pour sa participation financière à la tenue de cet événement.



Le PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE est subventionné par Emploi-Québec. Le PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE a été rendu possible par la Commission des partenaires du marché du travail. Le PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)



L'équipe du **PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE**

